

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
Cellule opérations collectives**

Affaire suivie par :
Benjamin Leleu
Mél : mouvementprive2d@ac-creteil.fr
Tél : 01 57 02 63 22

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

La rectrice

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2005-203 du 28 novembre 2005 ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2007-078 du 29 mars 2007 ;
- Vu la note de service DAF D1 MENF2303683C du 9 février 2023 ;

Arrête

Article 1 :

Le calendrier des opérations du mouvement des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association du second degré est fixé de la façon suivante :

Du 06 au 26 février 2025

Ventilation par les chefs d'établissement des heures par discipline dans le respect de la DGH (**Heures postes + HSA**).

Création des supports
Suppression des supports
Modification des supports } **Heures poste uniquement**

Du 27 février au 17 mars 2025

Vérification des données et validation des propositions par la division des établissements d'enseignement privés pour la ventilation des heures.

Vérification des données et validation pour les propositions de supports et pour d'éventuels ajustements.

Du 18 au 19 mars 2025

Saisie des agrégats des postes vacants par la DEEP.

Du 20 au 24 mars 2025

Saisie des supports susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement au vu des déclarations d'intention de muter des maîtres.

Vérification de l'**affichage avant publication** des services vacants et des agrégats par les chefs d'établissement. Signalement par courriel des modifications à apporter à l'aide des annexes.

Du 25 au 27 mars 2025

Vérification des postes susceptibles d'être vacants et mise en place des désagrégats.

Le 28 mars 2025

Publication des emplois vacants et susceptibles de l'être.

Du 28 mars au 21 avril 2025

Saisie des vœux par les maîtres contractuels.

Du 23 avril au 12 mai 2025

Saisie des avis sur les candidatures par les chefs d'établissement.

Le 10 juin 2025

Commission consultative mixte académique (CCMA) relative au mouvement des maîtres contractuels du second degré.

Du 11 au 26 juin 2025

Envoi des propositions d'affectation de la CCMA aux chefs d'établissement et aux maîtres concernés.
Réponses des chefs d'établissement et des maîtres aux propositions d'affectation de la CCMA.

Le 27 juin 2025

Affichage des résultats au fur et à mesure.

Le 08 juillet 2025

Fin du mouvement et fermeture de l'affichage des résultats du mouvement.

Mi-juillet 2025

Commission nationale d'affectation (CNA).

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 06/01/2025

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines
Signé
David Beraha



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Établissements d'Enseignement Privés
Cellule opérations collectives**